

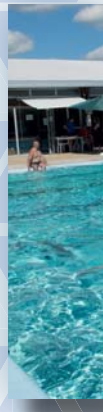
CASTANET

www.castanet-tolosan.fr

Lien

BULLETIN MUNICIPAL DE CASTANET-TOLOSAN

LA VILLE EN



édition spéciale

n° 102

OCTOBRE 2016



LA VILLE EN



édition spéciale

4



SOMMAIRE

4 **POPULATION
ET LOGEMENT**

12 **CAPACITÉS
FINANCIÈRES**

16 **ÉQUIPEMENTS
PUBLICS**



CASTANET
TOLOSAN

■ **DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** A. Lafon ■ **RÉDACTEUR EN CHEF:** P. Guzacq
■ **COMITÉ DE RÉDACTION:** B. Armandary, M.-L. Chauvin, A. Fournié, B. Hébrard
de Veyrinas, V. Maumy, M. Mauro, P. Paris, G. Rieunau ■ **RÉDACTION:** S. Audouy ■
■ **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION/INTERFACE WEB:** E. Llantia ■ **Mairie de Castanet-**
Tolosan 29, avenue de Toulouse, BP82505, 31325 Castanet-Tolosan cedex,
tél. : 05 62 71 70 40, fax : 05 62 71 70 41 ■ **CRÉDIT PHOTO:** V. Laratta ■ **CRÉATION**
Ogham ■ **IMPRESSION:** Imprimerie Delort ISO 14001, ZI de Vic, 2-4, rue de l'Industrie,
31320 Castanet-Tolosan ■ **TIRAGE:** 7000 ex. sur papier issu de forêts durablement
gérées ■ **Dépôt légal à parution** ■ N° ISSN 1279-3868



L'ÉDITO

Nous vous proposons pour cette rentrée 2016 une édition spéciale du Castanet Lien. **Comme je m'y suis engagé lors de la réunion publique du 14 juin dernier**, vous retrouverez dans ces pages les chiffres issus de l'étude « Population Logement », étude retraçant les évolutions démographique et urbaine de notre territoire ; les données relatives à l'analyse des « Capacités financières » de la Ville et enfin le diagnostic « Équipements publics » évaluant l'utilisation de nos infrastructures sportives, culturelles et de loisirs.

Ne pas se fier aux grues. Tel pourrait être l'intitulé de l'étude « Population Logement » dont un des chiffres clef est le nombre d'habitants : 12 275 au 1^{er} janvier 2015. Castanet-Tolosan, ville au sein d'une aire urbaine dynamique, absorbe naturellement une partie des nouveaux habitants mais pas au rythme que peuvent laisser présumer les constructions. En effet, en 16 ans notre commune est passée de 10 250 habitants à 12 275. Autre résultat surprenant pour certains : sur ces trois dernières années il y a en moyenne 1,1 personne par logement nouvellement construit. Cette étude permet également de rapprocher la consommation foncière (les m² utilisés pour la construction de logements) de la potentialité fiscale (le gain que représentent les taxes locales par nouveau logement construit). Je constate ainsi que notre politique urbaine porte ses fruits. En effet, depuis 2001 le gain fiscal est de 17,67 euros/m² bâti avec seulement 13,13 % des terrains consommés. La construction de nouveaux logements concourt aussi à l'équilibre budgétaire de notre commune tout en répartissant la fiscalité sur un plus grand nombre.

Photographier la structuration budgétaire de la commune. C'est l'objectif auquel répond l'étude « Capacités financières », il en ressort

qu'en 2008 la part de la fiscalité représentait 37 % des recettes de la commune alors qu'elle représente 54 % en 2016 : plus le temps passe plus la commune doit mobiliser sa fiscalité propre. Cette évolution n'est pas le résultat d'une augmentation des taxes communales mais en partie celui de la baisse des dotations de l'État. Car en quatre ans la ville a concouru à hauteur de 1 878 646 euros au redressement des finances publiques nationales.

Aujourd'hui les maires doivent maintenir les grands équilibres budgétaires de leur Ville tout en essayant de répondre aux besoins de leur population. Ce numéro d'équilibriste est d'autant plus ardu si l'on considère, comme cela est mon cas, que la fiscalité n'est pas une variable automatique d'ajustement.

Analyser les besoins des Castanéens.

L'étude « Équipements publics » présentée dans la dernière partie de ce Castanet lien spécial permet de répondre à la question suivante : comment et par qui sont utilisés les équipements publics ? L'étude met en lumière que nos équipements publics sont particulièrement prisés des non Castanéens. Exemple nos équipements sportifs sont utilisés à 51 % par un public extérieur, pour un coût annuel de fonctionnement de 1 337 022 euros supporté par notre seule commune. Loin de vouloir stigmatiser les utilisateurs extérieurs - essentiels à la richesse de nos associations et clubs locaux - il s'agit d'avantage d'interpeller nos communes voisines pour travailler ensemble à une plus juste compensation des charges de fonctionnement sur ces équipements.

Arnaud Lafon
Maire de Castanet-Tolosan

EN 2015, LES SERVICES DE LA VILLE ONT RÉALISÉ UNE ÉTUDE SUR LA POPULATION AINSI QUE SUR LE NOMBRE DE LOGEMENTS CONSTRUITS SUR LA COMMUNE (DÉCOUPAGE PAR TYPE/FOYER/PÉRIODES...). CE TRAVAIL A ÉTÉ MENÉ À PARTIR DES BASES DE DONNÉES DE L'INSEE, DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, DE LA LISTE ÉLECTORALE ET DES INFORMATIONS ISSUES DU SERVICE SCOLAIRE DE LA MAIRIE.

CETTE ÉTUDE
A PERMIS DE DÉTERMINER
AVEC PRÉCISION LA POPULATION
CASTANÉENNE TOTALE
AU 1^{ER} JANVIER 2015
SOIT: **12 275 HABITANTS.**



L'ENSEMBLE DES FICHIERS CONSTITUÉS
POUR RÉALISER CETTE ÉTUDE A FAIT L'OBJET
D'UNE DÉCLARATION AUPRÈS DE LA CNIL.

POPULATION ET LOGEMENT

DÉMOGRAPHIE COMMUNALE ET COMPOSITION DES FOYERS

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPE DE LOGEMENT



6 331 HAB  **51,58%** DONT LLS* **325**
5 944 HAB  **48,42%** DONT LLS **1 978**
12 275 HAB TOTAL DONT LLS **2 303**

CHIFFRES CLEFS

12 275 HABITANTS dont **2 303** sont en logement locatif social (18,76 %)

MOYENNE D'HABITANTS PAR LOCAL D'HABITATION: 1,9245⁽¹⁾

DENSITÉ: 1 493 HABITANTS / KM²

RÉPARTITION DES FOYERS

	%	LLS* (2)
1 312 FAMILLE	21,31	DONT 212
2 741 PERSONNE SEULE	44,52	DONT 507
631 FAMILLE MONOPARENTALE	10,25	DONT 291
1 439 COUPLE SANS ENFANT	23,37	DONT 114
34 COLOCATAIRE	0,55	DONT 4
6 157 TOTAL	/	1 128
207 (+) VACANTS	/	31⁽³⁾

(1) COMPARAISON: NOTRE COMMUNE VOISINE DE LA MÊME STRATE A UNE DENSITÉ DE 2 086 HAB/KM²

(2) LLS* LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

(3) CE CHIFFRE DE 31 LOGEMENTS SOCIAUX VACANTS S'EXPLIQUE PAR LE PROGRAMME EN COURS DE DÉMOLITION/RECONSTRUCTION DE CAMUS

MOYENNE D'HABITANTS PAR TYPE DE LOGEMENT

MAISONS


2,4
 TOUS LOGEMENTS COMPRIS
2,9
 LOGEMENT SOCIAL

APPARTEMENTS


1,6
 TOUS LOGEMENTS COMPRIS
1,9
 LOGEMENT SOCIAL

GLOBAL


1,9
 TOUS LOGEMENTS COMPRIS
2,0
 LOGEMENT SOCIAL

DÉMOGRAPHIE COMMUNALE ET COMPOSITION DES FOYERS

À Castanet-Tolosan la moyenne d'habitants par logement est basse avec 1,9 personnes par foyer. On parle de « décohabitation » : c'est le processus qui amène un individu à quitter le logement qu'il partageait avec d'autres personnes. Il peut s'agir d'une décohabitation parentale (lorsque les enfants quittent le logement familial) ou être le résultat du vieillissement de la population (veuvage). Ce phénomène s'explique aussi par le nombre important de séparations au sein des couples (par exemple : 4 personnes d'un même foyer se trouvent alors réparties au sein de deux logements distincts).

N.B. : ces trois dernières années on constate une moyenne de 1,1 personne par logement nouvellement construit.

LOGEMENTS LIVRÉS PAR PÉRIODE

(AU SENS FISCAL)...



CHIFFRES CLEFS

6 364 LOGEMENTS D'HABITATION

Dont 1 159 logements locatifs sociaux

LOCAUX D'HABITATION

2 712 42,61% DONT LLS 118

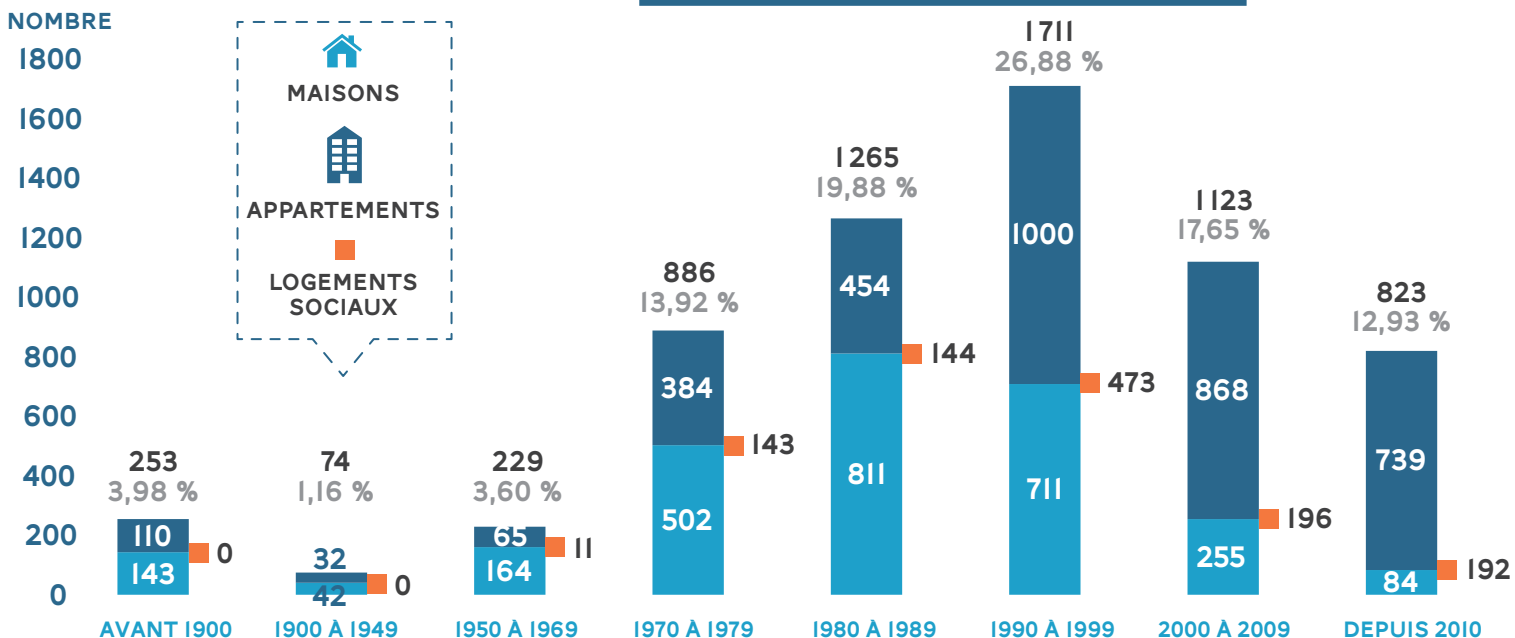
3 652 57,39% DONT LLS 1 041

6 364 TOTAL DONT LLS 1 159*

*Dont 10,18 % de maisons et 89,82 % d'appartements

LOGEMENTS ACTUELS SELON

LEUR PÉRIODE DE LIVRAISON



▶ EXEMPLE
LES LOGEMENTS
LIVRÉS ENTRE
1990 ET 1999
REPRÉSENTENT
26,88 % DES
LOGEMENTS
ACTUELS.

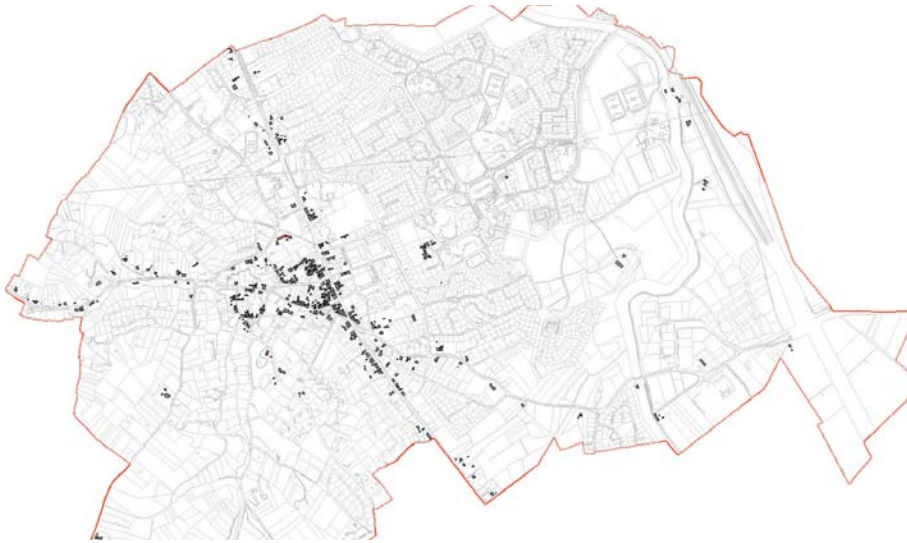


« Des années 70 à 90 la Ville s'est construite autour de la maison individuelle, un étalement urbain très consommateur de m² comme le démontre le tableau en page 10. Aujourd'hui, le législateur et les différentes mesures en faveur de la préservation des sols imposent aux communes de densifier l'habitat. »

Guy Rieunau, adjoint au Maire en charge de l'urbanisme

ZOOM DE 1960...

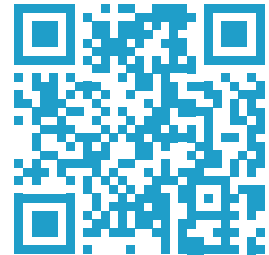
ÉVOLUTION EN IMAGES
DE L'URBANISATION
PHYSIQUE
DE LA COMMUNE



1960



▶ FLASHEZ
L'INTÉGRALITÉ
DE L'ANIMATION
DE 1900 À
NOS JOURS
OU RETROUVEZ-LA
SUR
WWW.CASTANET-TOLOSAN.FR.



1980



... À 2014

ÉVOLUTION EN IMAGES
DE L'URBANISATION PHYSIQUE
DE LA COMMUNE



2000



2014

► FLASHEZ
L'INTÉGRALITÉ
DE L'ANIMATION
DE 1900 À
NOS JOURS
OU RETROUVEZ-LA
SUR
WWW.CASTANET-TOLOSAN.FR.

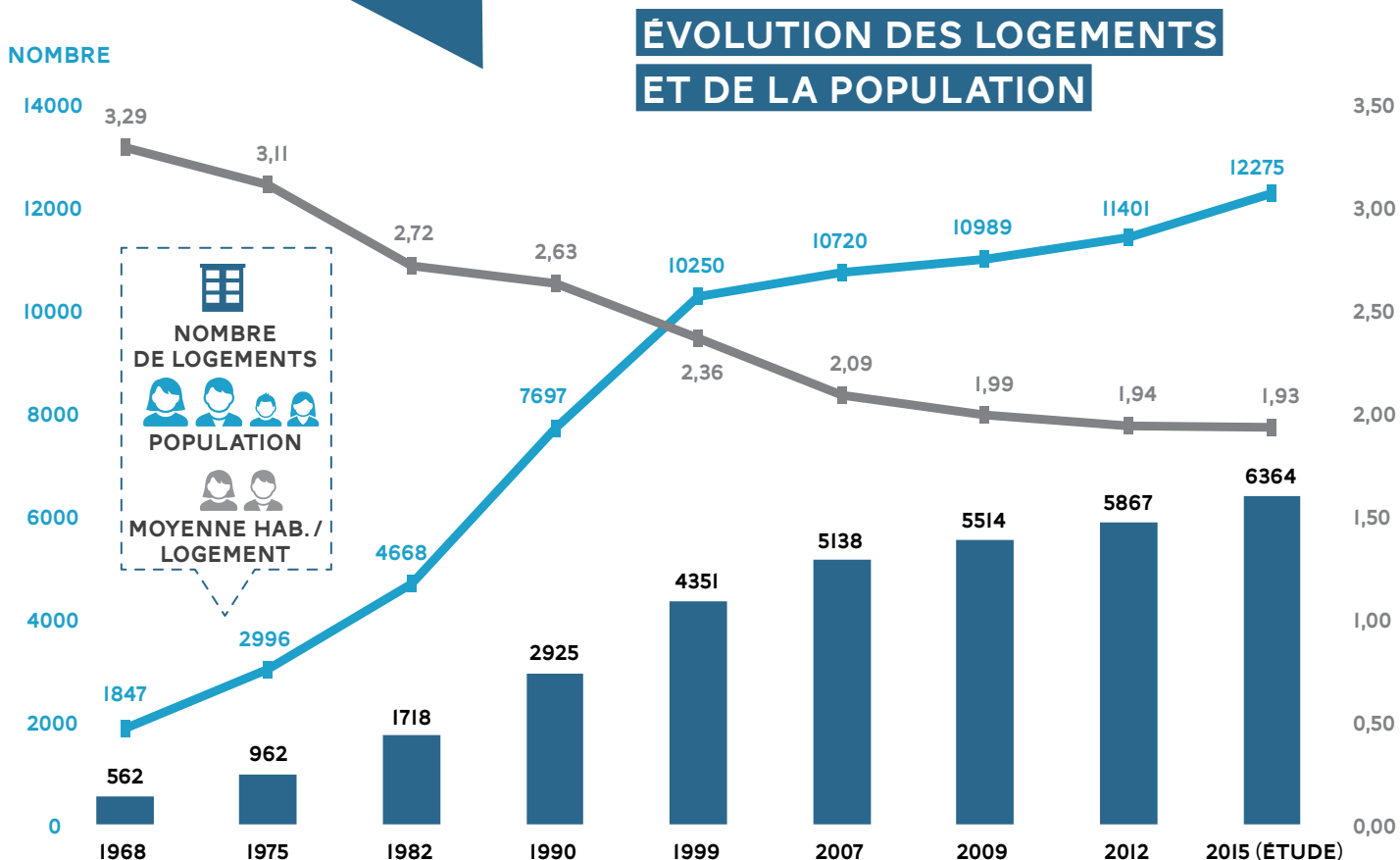


BILAN GLOBAL

EXEMPLE

▶ EN 1999

LA VILLE COMPTAIT 4 351 LOGEMENTS POUR UNE MOYENNE D'HABITANTS/LOG. DE 2,36 ET UNE POPULATION TOTALE DE 10 250 HAB.

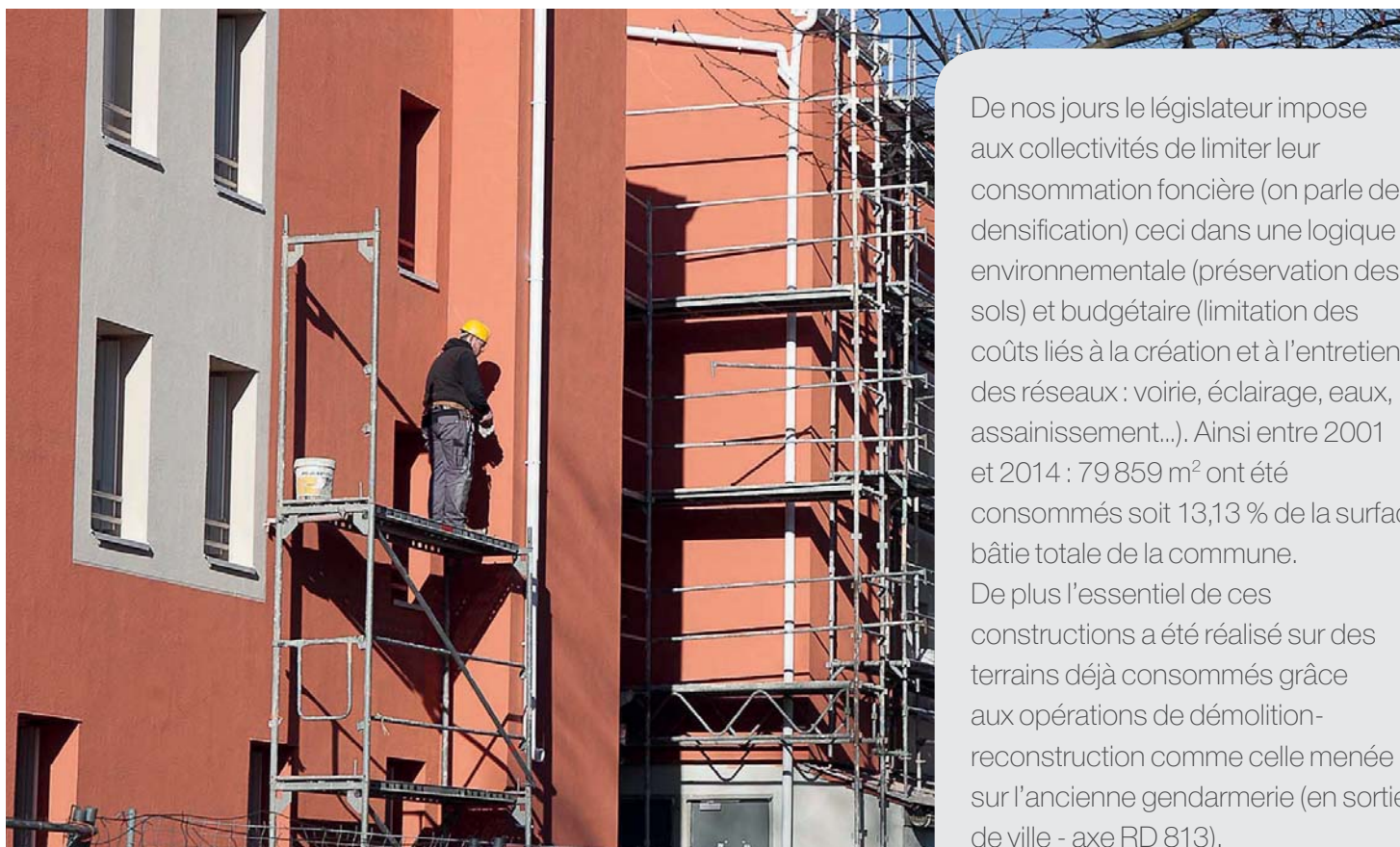


Le graphique ci-dessus illustre en détail le phénomène de décohabitation vu en page 5.

Par exemple en 1999 la commune comptait 10 250 habitants avec une moyenne de 2,36 habitants par foyer ; 16 ans plus tard la commune compte 2 000 habitants supplémentaires mais avec une moyenne d'habitants par logement de 1,9.



CONSOMMATION FONCIÈRE



De nos jours le législateur impose aux collectivités de limiter leur consommation foncière (on parle de densification) ceci dans une logique environnementale (préservation des sols) et budgétaire (limitation des coûts liés à la création et à l'entretien des réseaux : voirie, éclairage, eaux, assainissement...). Ainsi entre 2001 et 2014 : 79 859 m² ont été consommés soit 13,13 % de la surface bâtie totale de la commune. De plus l'essentiel de ces constructions a été réalisé sur des terrains déjà consommés grâce aux opérations de démolition-reconstruction comme celle menée sur l'ancienne gendarmerie (en sortie de ville - axe RD 813).

Définition : la consommation foncière est la surface de terrain naturel utilisé pour la construction de logements.

EXEMPLE

► DE 1989 À 2000

133 341,97 M² ONT ÉTÉ CONSOMMÉS
SOIT 27,99 % DE LA CONSOMMATION BÂTIE TOTALE.

SURFACE DE TERRAIN CONSOMMÉE ET SURFACE BÂTIE HABITABLE

PÉRIODE	CUMUL SURFACE BÂTIE CONSOMMÉE PAR PÉRIODE DE MANDAT (M ²)	MOYENNE SURFACE BÂTIE CONSOMMÉE PAR AN (M ²)	PART EN % DE LA CONSOMMATION BÂTIE TOTALE	CUMUL SUPERFICIE DE TERRAIN CONSOMMÉE PAR PÉRIODE DE MANDAT (M ²)	MOYENNE SUPERFICIE DE TERRAIN CONSOMMÉE PAR AN (M ²)	PART EN % DE LA CONSOMMATION DE TERRAIN
JUSQU'À 1959	45 643,68	∅	9,58 %	385 436	∅	11,23 %
1959 / 1970	27 918,78	2 538,07	5,86 %	301 956	27 451	8,80 %
1971 / 1982	105 882,95	8 823,58	22,22 %	924 490	77 041	26,93 %
1983 / 1988	83 784,78	13 964,13	17,59 %	546 142	91 024	15,91 %
1989 / 2000	133 341,97	11 111,83	27,99 %	823 872	68 656	24,00 %
2001 / 2014	79 859,22	5 704,23	16,76 %	450 712	32 194	13,13 %

POTENTIALITÉ FISCALE

EXEMPLE

► DE 1971 À 1982

LE MONTANT DU GAIN TH⁽¹⁾ & TF⁽²⁾ PAR M² DE TERRAIN CONSOMMÉ EST DE 1,29 €.

► DE 2001 À 2014

LE MONTANT DU GAIN TH & TF PAR M² DE BÂTI EST DE 17,67 €.

(1) TAXE HABITATION

(2) TAXE FONCIÈRE

DÉFINITION:

la potentialité fiscale est ici entendue comme le gain que représentent les taxes locales (taxes d'habitation TH et foncière TF notamment) par nouveau logement construit.

MONTANTS DU GAIN DE TERRAIN ET DE BÂTI

PÉRIODE	GAIN TH + TF PAR PÉRIODE DE MANDAT	MOYENNE GAIN TH + TF PAR AN	PART EN % SUR LA FISCALITÉ TOTALE ACTUELLE	MONTANT GAIN TH + TF PAR M ² DE TERRAIN CONSOMMÉ	MONTANT GAIN TH + TF PAR M ² DE BÂTI
JUSQU'À 1959	308 626 €	∅	5,44 %	0,80 €	6,76 €
1959 / 1970	215 989 €	19 635 €	3,81 %	0,72 €	7,74 €
1971 / 1982	1 193 755 €	99 480 €	21,06 %	1,29 €	11,27 €
1983 / 1988	908 160 €	151 360 €	16,02 %	1,66 €	10,84 €
1989 / 2000	1 631 366 €	135 947 €	28,78 %	1,98 €	12,23 €
2001 / 2014	1 410 749 €	100 768 €	24,89 %	3,13 €	17,67 €



« Aujourd'hui, les nouveaux logements participent à l'équilibre budgétaire de notre commune, ils ont pour effet de répartir les taxes sur un plus grand nombre de contribuables. Le rythme de constructibilité actuel nous permet jusqu'à présent de maintenir les taux de la fiscalité communale »

Arnaud Lafon,
Maire de Castanet-Tolosan

ACTUELLEMENT LES COMMUNES
ÉVOLUENT DANS UN ENVIRONNEMENT
BUDGÉTAIREMENT CONTRAINT
AVEC LA BAISSÉ DES DOTATIONS
DE L'ÉTAT.

EN 2016 LE BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
EST DE 14,50 M€, LE BUDGET
D'INVESTISSEMENT EST DE 1,60 M€.



L'ENSEMBLE DES DONNÉES PRÉSENTÉES
DANS CETTE DEUXIÈME PARTIE SONT BASÉES
SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA
COMMUNE (C'EST LE DOCUMENT COMPTABLE
QUI DRESSE LA SITUATION FINANCIÈRE EXACTE
DE LA COLLECTIVITÉ POUR EN COURS) ET LES
CHIFFRES DU BUDGET PRIMITIF 2016.

CAPACITÉS FINANCIÈRES

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DÉFINITIONS:

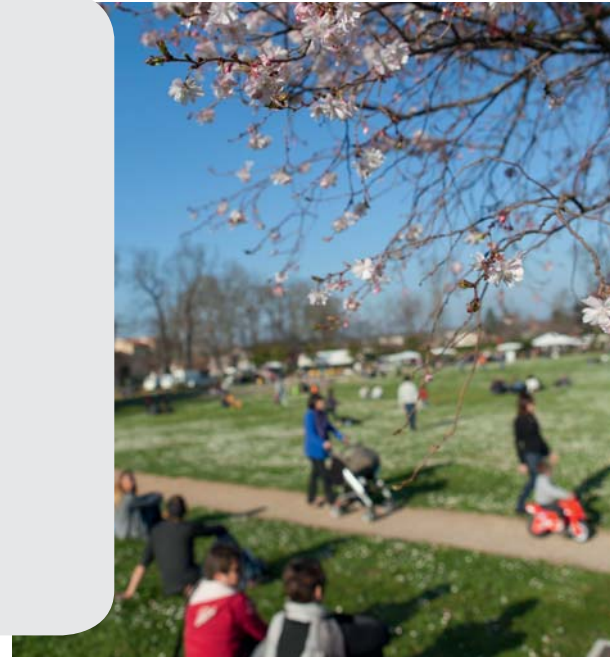
Budget de fonctionnement :

il regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité.

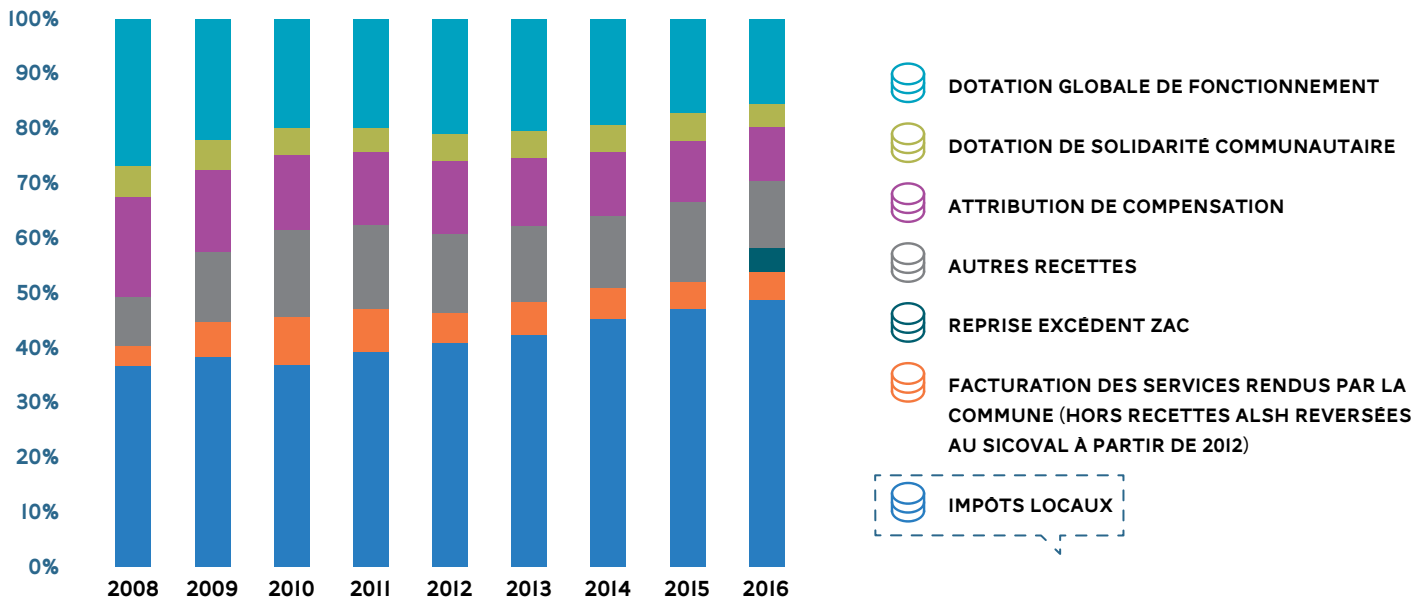
Budget d'investissement : il retrace les programmes d'investissements en cours (ex : la création d'un équipement sportif).

Épargne brute : (appelée aussi capacité d'autofinancement) elle correspond à la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, cet excédent permet à la collectivité de financer ses investissements.

Épargne disponible : elle correspond à l'épargne brute moins le montant de l'annuité en capital (l'emprunt).



STRUCTURATION DES RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ



▶ LA FISCALITÉ REPRÉSENTE POUR LES COMMUNES UN DES LEVIERS PERMETTANT DE FINANCER LEURS INVESTISSEMENTS SANS RECOURIR À L'EMPRUNT, C'EST-À-DIRE RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS DE LA POPULATION SANS HYPOTHÉQUER L'AVENIR DE LA COLLECTIVITÉ.



ÉVOLUTION DES RECETTES DE LA COMMUNE EN 2016

▶ LA PART DE LA FISCALITÉ QUI REPRÉSENTAIT **37 %** EN 2008 REPRÉSENTE AUJOURD'HUI **54 %**.

EN BAISSSE

270 000 € DE DOTATIONS DE L'ÉTAT (DONT 246 000 € AU TITRE DE LA PARTICIPATION AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES)

142 500 € AU TITRE DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE + DE NOUVEAUX FRAIS AU TITRE DE LA FACTURATION DE SERVICE

38 000 € DE COMPENSATIONS FISCALES PERÇUES PAR LA VILLE

EN HAUSSE

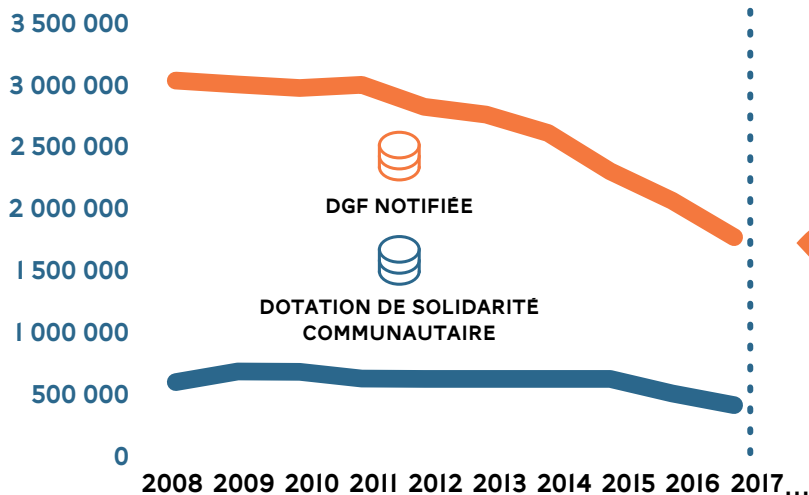
200 000 € DE RECETTES FISCALES GRÂCE AUX OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET À LA REVALORISATION DE 1 % DÉCIDIÉE PAR LA LOI DE FINANCES 2016

595 500 € DE REPRISE DU RÉSULTAT EXCÉDENTAIRE DU BUDGET ZAC DE RABAUDY



ZOOM SUR

LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES NATIONALES

EN 2014
100 108 €

EN 2015
100 108 €
246 738 €

EN 2016
100 108 €
246 738 €
246 000 €

EN 2017
100 108 €
246 738 €
246 000 €
246 000 €

EFFORT CUMULÉ

1 878 646 €

EFFORT FINANCIER

▶ **1 878 646 €**
DE 2014 À 2017

= CRÉATION D'UN ÉQUIPEMENT PUBLIC

ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE DE LA COMMUNE

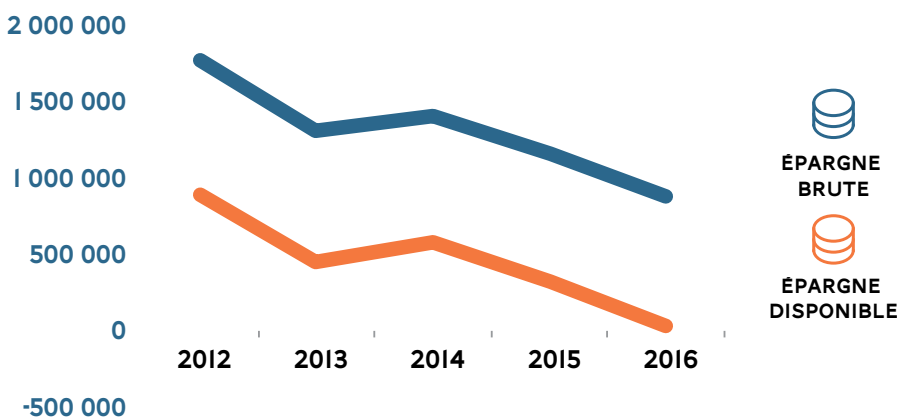
BAISSE DES DOTATIONS

MAINTIEN DES TAUX COMMUNAUX

+ 2,5 % DÉPENSES COURANTES

+ 1,6 % DE MASSE SALARIALE

▶ LES EFFORTS DE GESTION RESTENT NÉCESSAIRES POUR L'ÉPARGNE.



« Conscient de la pression fiscale qui pèse sur les ménages je ne souhaite pas utiliser les impôts locaux comme variable d'ajustement pour financer de nouveaux équipements publics. Néanmoins, notre commune doit faire face à une baisse constante de ses recettes (baisse des dotations de l'État) et répondre en parallèle aux besoins de sa population. C'est pour cela que j'ai demandé qu'une étude sur les équipements publics soit réalisée, cf. page 16. Castanet-Tolosan attirant de nombreux publics extérieurs la question suivante peut alors se poser : est-ce à notre seule commune de supporter l'intégralité des dépenses d'investissement et de fonctionnement de ses équipements publics ? ».

Arnaud Lafon,
Maire de Castanet-Tolosan

COMMENT SE FINANCE UN ÉQUIPEMENT PUBLIC ?



UN ÉQUIPEMENT DE 1 000 000 € EST FINANCÉ PAR

60 % 23,5 % 16,5 %
EMPRUNT TAXES FCTVA

ET GÈNÈRE DES DÉPENSES ANNUELLES

37 000 € **30 000 €**
D'ANNUITÉ D'EMPRUNT DE CHARGES DE FONCTIONNEMENT



AFIN D'ÉVALUER LA CAPACITÉ DE LA COMMUNE À ACCUEILLIR LES POPULATIONS À VENIR, UN DIAGNOSTIC DES ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX A ÉTÉ RÉALISÉ EN 2013 ET ACTUALISÉ EN 2016.

SI LES ÉQUIPEMENTS ACTUELS RÉPONDENT AUX BESOINS DES CASTANÉENS, LA COMMUNE ASSUME AUJOURD'HUI DES CHARGES DE CENTRALITÉ SUR SES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX, CULTURELS, SPORTIFS OU DE LOISIRS QUE LES REVERSEMENTS DE LA FISCALITÉ INTERCOMMUNALE NE PERMETTENT PAS DE COMPENSER.



L'ENSEMBLE DES DONNÉES DE L'ÉTUDE A ÉTÉ RECUEILLI AUPRÈS DES ASSOCIATIONS DE LA VILLE ET DES SERVICES MUNICIPAUX GÉRANT LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.

ÉQUIPEMENTS PUBLICS

DÉFINITIONS

► LA CHARGE DE CENTRALITÉ

EST LE DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT GÉNÉRÉ PAR UN ÉQUIPEMENT OU UN SERVICE DU FAIT DE SON UTILISATION PAR DES HABITANTS DES COMMUNES VOISINES EN RAISON DE SON CARACTÈRE CENTRAL OU UNIQUE.

EXEMPLES: PISCINE, ÉCOLE DE MUSIQUE.

► LE COÛT DE DÉBOURDEMENT

EST LE SURCÔÛ LIÉ POUR TOUT ÉQUIPEMENT PAR SON UTILISATION PAR UN USAGER EXTÉRIEUR.

MÉTHODE DE CALCUL

CHARGES DE CENTRALITÉ CALCULÉES AINSI:

COÛT ANNUALISÉ DES INVESTISSEMENTS
ET COÛT D'EXPLOITATION DE L'ÉQUIPEMENT

RECETTES D'EXPLOITATION
ET PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES

CHARGES DE CENTRALITÉ

COÛT GLOBAL ANNUEL

TOUS LES CRÉDITS concourant au fonctionnement de l'équipement ou à l'exploitation du service associé sont pris en compte, en dépenses comme en recettes : les fluides, le téléphone, l'assurance, l'entretien technique et ménager, les subventions versées, les charges de personnel, l'amortissement.

MODALITÉS D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS

RECENSÉES :

par qui, combien de temps, nombre de castanéens et de non castanéens.

TAUX D'UTILISATION

DE L'ÉQUIPEMENT

proratisé au taux d'utilisateurs.

C'est sur ce taux que le coût de débordement est calculé.

Par exemple : au gymnase Louis Delherm, l'association de handball, bien qu'ayant un taux d'utilisateurs extérieurs supérieur à celui du basket (72 contre 58), impacte moins les coûts de débordement puisqu'elle n'utilise l'équipement que 4 % par an au lieu de 66 % pour le basket.

« Cette étude rend compte de l'utilisation des équipements publics communaux et associe pour chacun d'eux les charges de centralité et les coûts de débordement. L'objectif est d'optimiser dans un premier temps leur utilisation et de programmer à terme la création de nouveaux équipements dont la population aura besoin dans les années futures. »

Arnaud Lafon,

Maire de Castanet-Tolosan



MODALITÉS ET TAUX D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

EXEMPLE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

COMPLEXE SPORTIF DE LAUTARD



2915 nombre d'heures d'utilisation par an
894 nombre total d'utilisateurs
473 554 € coût annuel de fonctionnement
311 807 € coût annuel de débordement
26,59 € coût de débordement par hab/an

68 % TAUX D'UTILISATEURS
EXTÉRIEURS

32 % TAUX D'UTILISATEURS
CASTANÉENS

« Dans le cadre de cette étude nous constatons que les équipements sportifs de la commune sont majoritairement utilisés par des non-castanéens avec un coût annuel de fonctionnement de 1 337 022 € supporté uniquement par notre commune. Si nous sommes conscients que la richesse du tissu associatif trouve également sa source dans l'engagement de personnes n'habitant pas le territoire communal, ces éléments doivent également être pris en compte pour une plus juste compensation des charges de fonctionnement entre Castanet-Tolosan et les communes voisines ».

Patrick Paris,
adjoint au Maire délégué à la Vie locale,
Associative et à l'Animation de Ville

RÉCAPITULATIF 2015 POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

EQUIPEMENTS SPORTIFS	NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION PAR AN	NOMBRE D'UTILISATEURS	TAUX D'UTILISATEURS EXTÉRIEURS	TAUX D'UTILISATION PAR LES UTILISATEURS EXTÉRIEURS	COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT	COÛT ANNUEL DE DÉBORDEMENT	COÛT DE DÉBORDEMENT PAR HABITANT ET PAR AN
COMPLEXE SPORTIF LAUTARD	2 915	894	68 %	66 %	473 554 €	311 807 €	26,59 €
LES FONTAINELLES	1 044	941	68 %	56 %	34 261 €	19 153 €	1,63 €
GYMNASE LOUIS DELHERM	3 021	3 348	16 %	46 %	53 445 €	24 791 €	2,11 €
GYMNASE JEAN JAURÈS	6 780	3 943	37 %	54 %	136 502 €	74 136 €	6,32 €
TENNIS	5 200	1 929	13 %	48 %	79 177 €	37 855 €	3,23 €
DOJO	1 476	2 934	9 %	19 %	30 604 €	5 775 €	0,49 €
PISCINE GEORGES VALLERAY	3 489	45 831	42 %	42 %	389 055 €	162 421 €	13,85 €
BOULODROME	1 820	140	27 %	26 %	49 131 €	12 830 €	1,09 €
SALLE MARIUS PETIPA	4 010	3 561	17 %	31 %	91 293 €	28 677 €	2,45 €
TOTAL	29 755	63 521		51 %	1 337 022 €	677 445 €	57,77 €



EXEMPLE D'ÉQUIPEMENT CULTUREL

ÉCOLE DE MUSIQUE



1 818 nombre d'heures d'utilisation par an

276 nombre total d'utilisateurs

124 502 € coût annuel de fonctionnement

39 087 € coût annuel de débordement

3,33 € coût de débordement par hab/an

35 % TAUX D'UTILISATEURS
EXTÉRIEURS

65 % TAUX D'UTILISATEURS
CASTANÉENS

La différence entre le coût total de débordement annuel des équipements sportifs (677 445 €) et celui des équipements culturels (91 872 €) s'explique par :

- le nombre plus important d'équipements sportifs sur la commune soit 9 au lieu de 4 dédiés à la pratique culturelle ;
- la présence quotidienne d'agents de la collectivité pour la gestion et l'entretien du Complexe sportif de Lautard et de la piscine municipale (ex : maîtres nageurs).
- les amortissements toujours en cours pour le Complexe de Lautard et la piscine (qui a bénéficié d'importants travaux de mises aux normes ces dernières années).

RÉCAPITULATIF 2015 POUR LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

EQUIPEMENTS CULTURELS ET ASSOCIATIFS	NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION PAR AN	NOMBRE D'UTILISATEURS	TAUX D'UTILISATEURS EXTÉRIEURS	TAUX D'UTILISATION PAR LES UTILISATEURS EXTÉRIEURS	COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT	COÛT ANNUEL DE DÉBORDEMENT	COÛT DE DÉBORDEMENT PAR HABITANT ET PAR AN
GRANGE DES FLORALIES	1 674	148	27 %	26 %	37 693 €	9 866 €	0,84 €
ÉCOLE DE MUSIQUE	1 818	276	35 %	31 %	124 502 €	39 087 €	3,33 €
SALLE JACQUES BREL	1 322	6 775	31 %	25 %	22 231 €	5 625 €	0,48 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	4 317	2 876	33 %	38 %	97 875 €	37 293 €	3,18 €
TOTAL	9 131			33 %	282 301 €	91 872 €	7,83 €



EXEMPLE DE SALLE MUNICIPALE

SALLE DU LAC



1 154 nombre d'heures d'utilisation par an
33 % taux d'utilisation par les extérieurs
130 231 € coût annuel de fonctionnement
42 753 € coût annuel de débordement
3,65 € coût de débordement par hab/an

51 % TAUX D'UTILISATEURS EXTÉRIEURS

49 % TAUX D'UTILISATEURS CASTANÉENS



RÉCAPITULATIF 2015 POUR LES ÉQUIPEMENTS DES SALLES MUNICIPALES

LES SALLES MUNICIPALES	NOMBRE D'HEURES D'UTILISATION PAR AN	TAUX D'UTILISATEURS EXTÉRIEURS	TAUX D'UTILISATION PAR LES UTILISATEURS EXTÉRIEURS	COÛT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT	COÛT ANNUEL DE DÉBORDEMENT	COÛT DE DÉBORDEMENT PAR HABITANT ET PAR AN
SALLE DU LAC	1 154	51 %	33 %	130 231 €	42 753 €	3,65 €
SALLE DE VIC	1 598	53 %	40 %	5 110 €	2 049 €	0,17 €
SALLE DE L'ÉCLUSE	272	31 %	31 %	34 319 €	10 725 €	0,91 €
TOTAL	3 024		33 %	169 661 €	55 526 €	4,73 €

▶ LE TOTAL DU COÛT ANNUEL DE DÉBORDEMENT POUR LES SALLES MUNICIPALES EST DE **55 526 €** REPRÉSENTANT UN COÛT DE DÉBORDEMENT PAR HABITANT DE **4,73 €** (DÉFINITIONS CF. P. 17), CES RÉSULTATS S'EXPLIQUENT PAR LA CONSTRUCTION EN 2014 DE LA SALLE DU LAC ET LA RÉCENTE ACQUISITION DE LA SALLE DE L'ÉCLUSE DONT LES AMORTISSEMENTS SONT EN COURS.



EN CONCLUSION

Produit fiscal moyen par habitant en 2015 = **536 €**

Montant des coûts de débordement par habitant en 2015 = **70 €**

▶ **13% DE LA FISCALITÉ DES MÉNAGES SONT
CONSACRÉS AU PAIEMENT DES COÛTS DE
DÉBORDEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS.**

Expression des groupes politiques

GROUPE MAJORITAIRE RÉUSSIR ENSEMBLE CASTANET

Vivre avec ses moyens tout en préparant l'avenir

Tel est le fil conducteur de la gestion municipale depuis plus de 15 ans.

Évidemment, les demandes visant à obtenir toujours plus de la collectivité reçoivent une écoute attentive.

Il est cependant de notre devoir de tenir compte des réalités observées au quotidien : croissance de population, remboursement des emprunts, diminution des subventions et dotations, vieillissement des équipements publics, augmentation des charges.

La municipalité recense les besoins, planifie les investissements, et trouve les ressources pour mener à bien la gestion communale.

Certains commencent par établir le catalogue

des dépenses avant de se soucier des recettes, peu importe : le contribuable paiera plus d'impôts, les générations futures rembourseront les emprunts contractés !

À Castanet, nous avons fait le choix d'investir en fonction de nos moyens, quitte à retarder les investissements si les financements ne sont pas bouclés afin de garantir la stabilité fiscale et d'assurer le désendettement.

En même temps, nous poursuivons notre croissance de recettes permanentes : accueil de nouveaux foyers contribuables, ventes foncières pour financer nos équipements.

La réflexion sur la réorganisation des services publics et leur mode de gestion procède

toujours du même objectif : offrir le meilleur service au meilleur coût, faire participer chacun en fonction de ses moyens.

Notre gestion a par ailleurs été reconnue dans le dernier rapport de la Chambre Régionale des comptes.

Alors que bon nombre de communes de France sont à l'agonie financière ou pratiquent le matraquage fiscal, c'est sereinement que notre gestion prépare l'avenir dans une commune où la qualité de vie est reconnue de tous.

**La majorité municipale
autour d'Arnaud Lafon**

GROUPE LA GAUCHE RASSEMBLÉE

Abandon du SIVURS pour satisfaire les appétits du privé ?

Le SIVURS est le syndicat intercommunal qui assure la préparation et la fourniture des repas pour les écoles de 26 communes du sud est toulousain dont celles de Castanet.

Avec plus de 30 % des 3700 repas commandés par jour, Castanet occupe une place importante dans l'activité du SIVURS mais aussi dans sa gouvernance.

Alors que le SIVURS doit être dissous en application de la loi Notre et que l'activité doit être transférée au Sicoval, le Maire de Castanet a soudain menacé de confier désormais la fourniture des repas des enfants de Castanet à une entreprise privée dans le cadre d'un marché public en préparation.

Cette privatisation de la restauration scolaire

pose plusieurs problèmes.

Avec cette décision, la mairie prend d'abord le risque de surenchérir le coût de la cantine scolaire pour les 800 familles castanéennes concernées. En effet, avec des volumes d'achat bien moindres, la capacité pour négocier les prix sera plus faible. Pour entrer dans le budget, la tentation sera grande pour le fournisseur de choisir des produits de moins bonne qualité.

La mairie rate aussi une occasion de contribuer au sein du Sicoval à mettre en place un véritable projet collectif autour du temps repas en développant le bio, en favorisant l'approvisionnement en circuits courts pour une meilleure qualité des repas,

un renforcement des producteurs locaux, et une éducation au goût...

Le Groupe de la Gauche Rassemblée aurait préféré que la majorité municipale soit à l'initiative d'un travail au sein des écoles associant parents, personnel communal, animateurs et enseignants pour construire en concertation une offre de repas plus en phase avec les besoins des élèves dans le cadre du transfert des activités au sein du Sicoval.

**Le Groupe La Gauche Rassemblée
Marc Tondriaux, Sylvie Bories, Bernard Bagnéris, Cécile Payan, Bérengère Doerler, Patrick Prodhon, Hélène Rouch.
www.gaucherassembleecastanet.fr**

GROUPE TOURNONS OUI !

Faire croire qu'on est moins nombreux pour sous évaluer nos besoins !

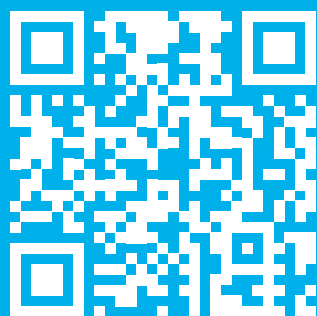
Pour cela, le maire diffuse des chiffres irréels avec notre argent (Castanet lien, devenu son torchon politique, réunions bidons, courriers)! Voici la réalité : 2001-2008 où nous siégeons : urbanisation au ralenti, augmentation minime du nombre d'hbts, soit 10 000 en tout, augmentation des impôts : 0 centime en 7 ans, le nombre d'élèves baissant de 1 244 à 984 et le chômage de 50 %. 2016 : 14 500 hbts (chiffres : INSEE 2013, Poste et notre comptage logement par logement) Que s'est-il passé entretemps ? 1er janvier 2013 : 12 641 hbts, chiffre du maire (révélé au repas des aînés) qui confirme pleinement le nôtre, car depuis cette date, il y a 1 000 logements en plus, représentant

1 900 hbts, soit 12 641 + 1 900 = 14 541 ! Trop bavard, il tente de se rattraper (comme toujours !) en ramenant le chiffre à 12 275... en 2016 ? Donc il se contredit... et contredit l'INSEE sur laquelle il s'est pourtant appuyé pour faire les budgets ! Conséquence inévitable de cette urbanisation tant disproportionnée qu'inattendue : nécessité de nouveaux équipements, augmentation des impôts (en agglomération toulousaine un foyer fiscal coûte 7 fois plus cher au bout de 10 ans que ce qu'il ne rapporte car les gens qui arrivent sont jeunes en majorité sans enfant). Le bétonnage étant actionné en 2008, soit 2010 pour les premières constructions, un bon conseil : économisez sérieusement pour

2020 !!! Et courage car ce bétonnage est loin d'être fini. Depuis la cop 21, champion des produits phytosanitaires « Attila », là où il passe, l'herbe ne repousse pas... En un mandat, dès qu'on a eu tourné le dos, tout a basculé. Avec Lafon, Castanet touche le fond ! Permanence le samedi de 10h à 12h sur le parking (encore existant mais pas pour longtemps) de la mairie.

**Le Groupe Tournons oui !
Patrice Tournon
et Bernard Garrafouillet**

LE *Castanet* lien
est aussi disponible
EN VERSION NUMÉRIQUE
téléchargeable *depuis*
WWW.CASTANET-TOLOSAN.FR





**RENDEZ-VOUS SUR:
WWW.CASTANET-TOLOSAN.FR**

